

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>● 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1500 F</li> <li>● Plus de 60 pages ...2000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO ..... 20 000F</li> <li>● AFRIQUE ..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations ... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier ( 1er et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations ..... 10 000 F</li> <li>● Certification de JO ..... 500 F</li> </ul>

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévié, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.*

#### REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 230300001-RK déposée le 08/03/2023, M. PEKLEAYE profession : Salarié, demeurant à AGOE-ANONKUI et domicilié à MAISON SITUÉE A AGOE, A CÔTE DU COMPLEXE SCOLAIRE CLEMENCE DIVINE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca situé à Lama, connu sous le nom de Lama Kpédah, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par la propriété AGONMA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300002-RK déposée le 09/03/2023, M. SIZIN ABOU-BAKAR profession : Cartographes et géomètres, demeurant à et domicilié à ADEWUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à TCHANNADE, connu sous le nom de N'DJESSIYO, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGADA Kossi, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300003-RK déposée le 10/03/2023, Mme AMOUZOU ALOUFEME profession : Commerçant, demeurant à et domiciliée à RUE DU CHR TOMDE, NON LOIN DU CARREFOUR DU CHR, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 84ca situé à Lassa, connu sous le nom de Laonowa, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est et l'Ouest par la propriété TCHAMIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300004-RK déposée le 13/03/2023, Mme HAZIM KARO profession : Secrétaires, demeurant à et domiciliée à RUE DU MARCHE DE LAMA, NON LOIN DE L'EPP LAMA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 38ca situé à LASSA, connu sous le nom de Yaou, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par la propriété YAOU, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété TIWERIBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300005-RK déposée le 13/03/2023, Mme GNAGNA-WAKA ASHA NAYARANA profession : Cadres comptables, demeurant à et domiciliée à ZONE PORTUAIRE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kara, connu sous le nom de Atteda, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par le lot N° 280, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 279 et à l'Ouest par le lot N° 283.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300006-RK déposée le 13/03/2023, Mme BOUNDJOU WAPONDI profession : Sans profession, demeurant à et domiciliée à ROUTE KARA-KABOU, DERRIERE LE MARCHE DE KOUNGOUYO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 46ca situé à AWANDJELO, connu sous le nom de Kougouyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord par la propriété BIANI, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
Essoham K.LABARI